



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Pinguely-Haulotte

Question orale n° 1281

Texte de la question

M. Francois Rochebloine attire l'attention de M. le ministre de la defense sur la situation difficile des nombreuses entreprises qui interviennent en sous-traitance dans le secteur des industries de defense, du fait de la carence de l'administration et des lenteurs de paiement qui en decoulent. Il lui cite notamment le cas de la societe Pinguely-Haulotte, implantee a l'Horme dans le departement de la Loire, et specialisee dans la production d'engins lourds de depannage et de levage, qui est confrontee a d'importants retards de paiement. Dans une region deja si durement touchee par les crises successives des industries de defense et menacee encore aujourd'hui par les restructurations de GIAT-Industries, toute baisse de la commande publique, synonyme de disparitions d'emplois et de licenciements, vient fragiliser les efforts des collectivites en faveur de la politique de reconversion. Afin de preserver l'emploi et d'ameliorer les relations financieres entre l'administration et les entreprises, notamment les PME, le Gouvernement s'est pourtant engage dans une vaste reforme visant a reduire les delais de paiement de l'Etat vis-a-vis des entreprises. Il sera, bien entendu, interessant d'analyser les resultats de ces premieres mesures applicables depuis le 1er janvier 1997, qui risquent toutefois d'etre inoperantes dans certains cas, l'administration ne pouvant etre contrainte a payer ses dettes. En consequence, il lui demande de bien vouloir lui preciser, ses intentions afin que l'Etat honore ses engagements, notamment en ce qui concerne le dossier de l'entreprise Pinguely-Haulotte.

Texte de la réponse

M. le president. M. Francois Rochebloine a presente une question no 1281.

La parole est a M. Francois Rochebloine, pour exposer sa question.

M. Francois Rochebloine. Ma question s'adresse a M. le ministre de la defense, mais je pense que Mme le secretaire d'Etat aux transports dispose des informations necessaires pour repondre a mes differentes questions.

Je souhaiterais appeler l'attention du Gouvernement sur les nombreuses difficultes que rencontrent certains fournisseurs du secteur de l'industrie de defense, difficultes dues non seulement a des carences de l'administration, mais aussi a des lenteurs de paiement considerables.

Lors du debat sur la loi de programmation militaire, j'avais cite le cas de l'entreprise Pinguely-Haulotte, implantee sur la commune de l'Horme, situee dans ma circonscription, et specialisee dans la production d'engins lourds de depannage et de levage. Depuis, la situation n'a malheureusement pas evolue. Permettez-moi de vous rappeler les elements du dossier. En l'absence de notifications de la part de la delegation generale pour l'armement, la DGA, cette entreprise n'a pu obtenir le reglement des livraisons de materiels qu'elle a effectuees depuis 1992: en l'espece, il s'agit de camions lourds de depannage, dits CLD.

A la demande de cette societe, j'avais saisi le CEPME pour qu'elle puisse beneficier d'un credit supplementaire. Le comite de pret de cet organisme a bien voulu le lui accorder, afin de mobiliser les sommes qui lui etaient dues au titre des avenants dont elle attend la signature.

Aujourd'hui qu'en est-il ?

La societe Pinguely-Haulotte est titulaire de trois marches de camions lourds de depannage dont les prix -

provisoires - devaient être forfaitisées après enquête de coût. Cette dernière a eu lieu en 1993 et en 1994. Les premiers avenants de forfaitisation des prix ont été proposés par la DGA et signés par Pinguely-Haulotte en novembre 1994. Or, depuis cette date, ces avenants n'ont toujours pas été notifiés et, pour de multiples raisons, ont été recalculés à la baisse par la DGA.

Ainsi, sur le premier marché en cause, qui portait sur les années 1992, 1993 et 1994 et la livraison de quatre-vingt-dix-huit véhicules CLD, alors qu'il y a eu accord avec la DGA sur le montant de la forfaitisation, soit 2 268 000 francs, quatre ans après la livraison des premiers matériels la société n'est toujours pas payée.

En ce qui concerne le deuxième marché, douze CLD ont été livrés en 1994. L'avenant initialement proposé était de 242 000 francs. En novembre 1996, la DGA a proposé un nouvel avenant qui s'élevait à 136 000 francs, soit une perte de 106 000 francs, ce que, bien entendu, la société refuse. Quant au retard de paiement, il est supérieur à deux ans.

Enfin, sur le troisième marché, qui comprend 120 CLD livrés sur les années 1995, 1996 et 1997, l'avenant proposé en 1994 était de 2 437 000 francs. En 1996, un nouvel avenant a été proposé pour un montant de 858 000 francs, soit une diminution de 65 % par rapport à l'avenant initial.

En conclusion, ce sont 5,5 millions de francs qui sont dus à la société Pinguely-Haulotte par l'administration pour des matériels pour la plupart déjà livrés.

Cependant, ce cas n'est pas unique. Toujours dans ma circonscription, et plus précisément à Saint-Chamond, on vient de me signaler les difficultés auxquelles est confrontée la société Faure-Roux: elle a dû subir en 1996 un retard de paiement de cinq mois et elle est en attente d'un mandatement depuis plus de six mois.

En l'état actuel de la réglementation, les entreprises sont soumises à d'importants délais de paiement. Je vous rappelle, madame le secrétaire d'Etat, que le délai de mandatement est de trente-cinq jours à réception de facture. Le système est ainsi fait que la facture ne peut être envoyée si la société n'a pas reçu le bon de prise en charge de la marchandise par l'entrepôt destinataire. Dans le meilleur des cas, cette opération peut prendre un mois.

Ensuite, le délai de traitement de la facture par le centre payeur prend environ un mois supplémentaire pour émission de l'avis de mandatement.

Enfin, si tout se passe bien, il faut encore attendre un bon mois pour que le trésorier-payeur libère le paiement. Dans le meilleur des cas, l'opération aura duré trois mois. Dans le pire des cas, la société attend toujours le règlement au bout de cinq mois: à cet égard, je vous renvoie aux cas des factures devant être réglées par la DCN de Toulon.

Or, aujourd'hui, les organismes financiers ne veulent plus financer des factures émises sur l'Etat avec des délais de règlement aussi longs.

Dans le cas de la société Faure-Roux, il m'a été signalé que la DGA a adressé une note informant la direction de cette société que, du fait de décisions liées à la régulation budgétaire mise en place au sein du ministère de la défense, les délégations d'autorisations de paiement accordées à la DCN de Toulon ne permettront pas de régler toutes les factures reçues dans les délais de mandatement réglementaires.

Il nous faut constater, une fois de plus, que les entreprises doivent supporter le laisser-aller des administrations et des pouvoirs publics. Les entreprises doivent-elles en arriver à assigner l'Etat au tribunal de commerce comme un vulgaire créancier ?

Comment exiger des entreprises qu'elles payent impôts et taxes dans les délais prévus - faute de ce paiement s'ajoutent d'ailleurs des majorations dues aux pénalités de retard -, si l'Etat ne respecte même pas ses propres engagements ?

La société en question avait ainsi, lors du règlement de sa taxe professionnelle, déduit la dette de la DCN-Toulon. La trésorerie lui a fait savoir que la compensation n'était pas applicable à son cas, que les sommes non payées seraient majorables de 10 % et que l'on ne pouvait, en tout état de cause, lui répondre favorablement. Madame le secrétaire d'Etat, les deux exemples que je viens de vous citer ne sont certainement pas des cas isolés: les situations semblables doivent être nombreuses. C'est pourquoi je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'apporter des réponses précises sur ces deux sociétés, qui emploient respectivement 175 et 43 salariés.

Le département de la Loire a déjà été durement touché par les crises successives, notamment par celle des industries de défense, et les restructurations à venir ne manquent pas de susciter d'abondantes interrogations en termes d'emplois.

Dans le cadre de l'ambitieuse réforme de l'Etat, le Gouvernement a pris différentes mesures applicables depuis

le 1er janvier 1997 et visant à réduire les délais de paiement de l'Etat vis-à-vis des entreprises. Peut-on espérer que ces décisions auront un impact positif pour les fournisseurs du ministère de la défense ? Quelles mesures le ministre entend-il prendre afin que l'Etat respecte ses engagements, tant sur les dossiers que je viens de signaler que sur un plan général ?

Enfin, madame le secrétaire d'Etat, je ne saurais terminer mon propos sans évoquer brièvement la situation du groupe GIAT-Industries.

À l'occasion du débat budgétaire j'avais, le 6 novembre dernier, interrogé M. le ministre de la défense sur les commandes budgétaires espérées, telles que décrites à la page 50 du plan de retour à l'équilibre, le PRE, en ce qui concernait notamment la réalisation des prochaines tranches de fabrication des tourelles CB 127 qui équipent les petits et moyens véhicules blindés, et dont on pouvait craindre la remise en cause.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Si l'on a, semble-t-il, l'assurance que la commande de ces tourelles sera effective - elle était inscrite «ferme» dans le PRE -, il est à craindre toutefois que la tranche de fabrication prévue pour 1997 ne soit reportée. Cela poserait fatalement un grave problème de sureffectifs pour le site de Saint-Chamond, cette fabrication assurant une charge de travail pour une vingtaine de personnes jusqu'à l'an 2000.

La encore, madame le secrétaire d'Etat, l'Etat doit respecter ses engagements.

Parce qu'ils connaissent l'attachement du ministre de la défense à la région Rhône-Alpes et sa volonté d'apporter des solutions concrètes aux problèmes économiques et sociaux qui se posent dans cette région, notamment par le développement d'une politique harmonieuse et équilibrée de l'aménagement du territoire, les acteurs économiques et sociaux et les élus restent plus que jamais attentifs aux réponses que l'Etat pourra apporter à ces différentes questions.

D'avance, je vous remercie, madame le secrétaire d'Etat.

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat aux transports.

Mme Anne-Marie Idrac, secrétaire d'Etat aux transports. Cher monsieur Rochebloine, je vous prie de bien vouloir excuser l'absence de M. Charles Millon, ministre de la défense. Vous avez à juste titre rappelé l'importance qu'il attache à la fois comme ministre de la défense et comme président de la région Rhône-Alpes aux questions que vous avez évoquées. C'est dans cet esprit qu'il m'a transmis les éléments de réponse suivants.

Vous avez interrogé M. Millon sur la situation d'entreprises qui interviennent en sous-traitance dans le secteur des industries de défense et qui sont soumises à certains retards de paiement. Vous avez en particulier mentionné le cas de la société Pinguely-Haulotte, spécialisée dans la production d'engins lourds de dépannage et de levage.

Outre le décalage normal entre les prises de commandes et leur paiement, les difficultés conjoncturelles rencontrées par le budget de l'Etat ont effectivement conduit à certains retards.

Sur l'intervention du ministre de la défense, le ministre de l'économie et des finances a débloqué à la fin de l'année 1996 la totalité des crédits de report qui devaient être consommés par le ministère dirigé par M. Millon. Il a ainsi été possible de répondre à l'attente d'une grande majorité des entreprises de défense, en particulier des plus petites d'entre elles.

S'agissant de la société Pinguely-Haulotte, M. Millon a le plaisir de vous annoncer que les paiements effectués par le ministère de la défense se sont élevés à près de 94 millions en 1996, soldant ainsi l'ensemble des factures émises.

Les retards de paiement avaient bien entendu été limités dans la mesure du possible compte tenu des difficultés que je viens de rappeler.

J'ajoute que les informations que vous venez de donner tant sur cette entreprise que sur d'autres ne peuvent qu'inciter le Gouvernement à se montrer encore plus déterminé pour mener à bien les différentes étapes de la réforme de l'Etat dans laquelle il s'est engagé - je pense notamment à la réforme des paiements publics. Il va de soi que je transmettrai à M. Millon les éléments dont vous avez fait état aujourd'hui en exposant votre question.

M. le président. La parole est à M. François Rochebloine.

M. François Rochebloine. Je vous remercie, madame le secrétaire d'Etat, des précisions que vous venez de m'apporter. Vous me permettrez cependant d'être très surpris de l'information que vous venez de me transmettre en ce qui concerne la société Pinguely-Haulotte.

En effet, ce matin, avant même d'intervenir en séance publique, j'ai contacté les dirigeants de cette société et ils ont confirmé les chiffres que j'ai cités : aujourd'hui, l'Etat doit à celle-ci 5,5 millions de francs.

Il faut aussi rappeler que les prix forfaitises ont, apres enquete et avant actualisation sur les prix du marche, subi quelques changements. On s'entend d'abord sur un prix; un contrat est passe entre la DGA et la societe; la seconde signe, mais pas la premiere, qui revient aujourd'hui, pour les revoir a la baisse, sur les prix qu'elle avait calcules anterieurement.

Il s'agit la d'un non-respect des engagements pris.

Madame le secretaire d'Etat, je sais combien vous etes, vous aussi, attentive a ces problemes et c'est pourquoi je vous remercie par avance de vous faire, aupres de votre collegue Charles Millon, ministre de la defense, mon interprete en evoquant les problemes que connait Pinguely-Haulotte comme ceux de la societe Faure-Roux. Certes, il s'agit de petites entreprises, mais elles fonctionnent bien et notre pays a besoin de PME de cette qualite.

Enfin, je me permettrai de revenir sur la situation de GIAT-Industries. J'avais pose a ce sujet une question a M. le ministre de la defense lors du debat budgetaire, mais je n'avais alors pas obtenu de reponse precise: je devais, m'avait-on dit, la recevoir un mois plus tard. Mais je ne l'ai toujours pas recue. J'ai eu un certain nombre de contacts avec les responsables de la direction de GIAT-Industries et les organisations syndicales.

Aujourd'hui, la situation est difficile. Le site de Saint-Chamond, qui compte environ 900 emplois, est «ampute», si je puis dire, de 300 emplois dans le cadre de la restructuration. A cet egard, la moindre information positive doit nous etre apportee tres rapidement et je vous en remercie par avance.

Données clés

Auteur : [M. Rochebloine François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1281

Rubrique : Armement

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 1997, page 81

Réponse publiée le : 22 janvier 1997, page 234

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 15 janvier 1997